

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28700**

Intitulé

Coordinateur en intervention et / ou en situation d'urgence options : anticipation et collecte de l'information, plans de contingence, logistique opérationnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère des armées

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

346p Organisation et coordination d'activités opérationnelles ; travaux d'état-major

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sur court préavis, le coordinateur en intervention et/ou en situation d'urgence est en charge de l'analyse de situation, dans des délais contraints afin d'élaborer une stratégie de réponse adaptée et argumentée. Dans le respect de la stratégie globale, il est capable d'appliquer les plans, coordonner et superviser les actions, piloter les phases de l'intervention et les activités s'y rattachant, élaborer les directives et contrôler leur application dans le respect des lois et règlements, activer les réseaux d'information.

Dans un cadre général, le coordinateur en intervention est en mesure de déterminer les objectifs opérationnels, organiser les moyens mis à sa disposition, en évaluer la performance et mettre en place des solutions aux problèmes rencontrés.

- il propose des changements contribuant au développement de la qualité et de la performance du secteur d'activité et/ou de la structure.
- il assure le suivi budgétaire et la maîtrise des financements.
- il élabore les bilans, études, analyses et documents relatifs à son domaine.
- il initie, anime et coopère avec des réseaux de partenaires.

Dans un cadre plus particulier, le coordinateur en intervention est capable de superviser la sécurité et la sûreté, piloter l'activité de la structure, s'assurer de la disponibilité des ressources, et déterminer les actions de la « supply chain ».

Le coordinateur pilote des processus, des projets ou des missions spécifiques.

Selon la spécialité, en relation permanente et en totale synergie avec tous les acteurs impliqués dans la gestion de la crise il anticipe et collecte de l'information, en lien avec les experts de son réseau il conçoit les plans de contingence et il conseille la direction sur la logistique opérationnelle en préconisant des choix et des options adaptés, après avoir basé sa réflexion sur l'anticipation, la disponibilité, les elongations, la stabilité, la sécurité, le coût.

Le titulaire de la certification est capable de :

- contrôler tous les domaines de son ressort et mettre en place les outils d'évaluation permettant de mesurer précisément la performance, la qualité et la réalisation dans le respect des délais et de l'optimisation des coûts/ressources/actions.
- sensibiliser en permanence ses collaborateurs à la politique et l'éthique du Groupe et veiller à sa stricte application.
- conduire les projets en intégrant l'ensemble des dimensions de coût, délais, qualité, éthique, environnement, etc.
- prendre des décisions de manière rapide mais raisonnée parmi les multiples possibilités de réalisation,
- faire des choix calculés au moment opportun tout en assumant pleinement les conséquences et risques.
- élaborer et piloter un plan de continuité d'activité temporaire jusqu'à la reprise planifiée du fonctionnement en mode nominal.

Spécialisation : Anticipation et collecte de l'information

- superviser la collecte, l'interprétation et la diffusion de toutes les informations nécessaires à la conduite de la mission et à la sécurité du personnel ;
 - conseiller constamment la Direction grâce à ses analyses et synthèses du risque potentiel ;
- post-mission, tirer le bilan des actions menées afin d'apporter les correctifs nécessaires aux procédures et plans.

Spécialisation : Plans de contingence

- rédiger ou faire évoluer les plans ;
- concevoir de nouveaux plans au regard de situations émergentes ou d'actualiser les existants ;
- en s'appuyant sur des informations ou des faits lui confirmant la nécessité de le faire, proposer pour validation des dispositifs performants concourant à la stabilisation puis au retour à la normale dans les meilleures conditions ;
- veiller à une élaboration efficace des plans permettant de mener des opérations de secours rapides et adaptées en fournissant des réponses réalistes aux attentes ;
- superviser l'analyse des événements précis ou détermine les risques anticipés permettant d'établir des procédures opérationnelles standardisées (SOP), en appréciant les capacités et les besoins en ressources nécessaires, dont les vecteurs terrestres, aériens et maritimes. Le temps consacré à leur préparation est un gage d'efficacité.

Spécialisation : Logistique opérationnelle

- garantir aux entités engagées, quel que soit leur niveau, de disposer au bon moment et au bon endroit de toutes les ressources nécessaires (qualité et quantité) pour accomplir leur mission ;
- superviser les différents secteurs de la logistique tels que le transport, la gestion des équipements techniques, la chaîne des approvisionnements, la gestion/administration RH et financière, les stocks, etc.
- s'assurer du contrôle de la mise en oeuvre de la HSE et assumer la gestion du budget, la négociation des contrats locaux avec des

entreprises, les relations avec les autorités locales, etc.

- dans la perspective d'une intervention sur court préavis, analyser une situation complexe dans des délais contraints afin d'élaborer une stratégie de réalisation réaliste et pertinente, entrant dans le cadre espace/temps de l'intervention

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le cadre d'emploi peut varier considérablement selon le métier et la structure concernés. Le « coordinateur en intervention et/ou en situation d'urgence » agit ainsi au sein :

- de structures de vingt à cinquante personnes, en lien direct avec la prévention et le secours, publiques ou privées, telles que les compagnies d'assurance ;
- d'unités liées à l'action humanitaire d'un volume variant de 50 à 100 personnes voire plus, telles que : l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union Européenne (UE), des Organisations Non Gouvernementales (ONG) telles que la Croix Rouge, Médecins sans frontières, Action contre la faim, etc. ;
- d'entreprises privées de sûreté à l'international, tant dans la sûreté active que dans la formation, avec des effectifs variant de vingt à soixante personnes ;
- d'entreprises d'audits et conseils dans la sûreté et la prévention des risques, par binôme ou au sein d'équipes d'évaluation ;
- de sociétés d'investigations pour affaires, de volume fluctuant.

Selon le volume et la situation de la structure concernée, il peut s'agir de :

- manager gestionnaire de structure humanitaire décentralisée ;
- chef de département au sein d'une ONG ;
- responsable en cellule de crise ou en plan d'évacuation pour une entreprise privée à l'international ;
- consultant senior spécialisé dans la préparation à l'expatriation ou dans les audits de sûreté ;
- cadre-instructeur dans la formation paramilitaire au sein d'une entreprise privée.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1702 : Direction de la sécurité civile et des secours

K1703 : Direction opérationnelle de la défense

K1704 : Management de la sécurité publique

K2502 : Management de sécurité privée

K2503 : Sécurité et surveillance privées

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification comprend trois domaines d'activités regroupées dans le tronc commun et trois autres, distincts, par option de spécialité :

Tronc commun :

D1. Intervention

D2. Coordination

D3. Management opérationnel

Options :

O1. Anticipation et collecte de l'information

O2. Plans de contingence

O3. Logistique opérationnelle

La certification est délivrée lorsque les trois premiers blocs et une des spécialisations (options) décrits ci-dessous sont obtenus.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28700 - Logistique opérationnelle en situation d'urgence et/ou de crise (option 3)</p>	<p>compétences attestées :</p> <p>Activité 1 : Pilotage de la gestion des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> o Garantir la déclinaison de la politique RH de la structure en supervisant la gestion de ses collaborateurs ; o Piloter la mise en œuvre de la politique de maintenance adaptée à la structure en identifiant tous les critères s’y afférant et en recherchant en permanence l’optimisation des coûts ; o Élaborer et piloter un budget. <p>Activité 2 : Supervision logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> o Élaborer un ensemble de processus spécifiques ; o Coordonner les flux en garantissant la continuité de l’activité de la structure, dans le respect de la réglementation ; o Dans une zone en crise, définir les stocks d’urgence et en superviser la gestion. <p>Activité 3 : Coordination HSE</p> <ul style="list-style-type: none"> o Superviser l’application de la politique HSE en s’appuyant sur les réglementations en vigueur ; <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>mises en situation contextualisées et études de cas et/ou des restitutions technico-opérationnelles</p> <p>Sanction :</p> <p>Un certificat de réussite sera remis en cas d’obtention du bloc.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28700 - Management opérationnel en situation d'urgence et/ou de crise</p>	<p>compétences attestées :</p> <p>Activité 1 : Mise en place de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> o En situation d’urgence, contrôler la manœuvre d’acheminement ; o Dans des délais contraints, superviser la mise en œuvre du dispositif initial ; o Promouvoir les enjeux de la mission. <p>Activité 2 : Ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> o Superviser l’acquisition et le développement des compétences individuelles et collectives nécessaires au maintien opérationnel de la structure ; o Évaluer son personnel ; o Superviser et garantir le maintien en condition opérationnelle ; o Afin de piloter la performance de l’activité, concevoir des indicateurs de contrôle. <p>Activité 3 : Communication et relations</p> <ul style="list-style-type: none"> o En situation incertaine, coordonner la communication par le contrôle des flux d’information ; o Conduire une négociation avec un intervenant extérieur ; o Développer et entretenir des réseaux formels et informels, internes et externes <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>mises en situation contextualisées et études de cas et/ou des restitutions technico-opérationnelles</p> <p>Sanction :</p> <p>Un certificat de réussite sera remis en cas d’obtention du bloc.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28700 - Plans de contingence en situation d'urgence et/ou de crise (option 2)</p>	<p>compétences attestées : Activité 1 : Conception o En se conformant au processus et à la logique de réalisation, concevoir un plan de contingence. Activité 2 : Actualisation o Actualiser le plan de contingence existant en identifiant les évolutions nécessaires, le plus souvent dans un délai contraint. Modalités d'évaluation : mises en situation contextualisées et études de cas et/ou des restitutions technico-opérationnelles Sanction : Un certificat de réussite sera remis en cas d'obtention du bloc.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28700 - Anticipation et collecte de l'information en situation d'urgence et/ou de crise (option 1)</p>	<p>compétences attestées : Activité 1 : Anticipation o Définir les origines, composants et conséquences des facteurs constituant la crise considérée en collectant par tous les vecteurs les informations sur les différents milieux ; Activité 2 : Collecte de l'information o Principalement au travers d'un réseau, collecter l'ensemble des informations disponibles quant aux évolutions de la situation en cours ou à venir. Activité 3 : Analyse et conseil o Après analyse, organiser la diffusion des éléments d'appréciation détenus. Activité 4 : Valorisation et adaptation o Établir un bilan post-intervention. Modalités d'évaluation : mises en situation contextualisées et études de cas et/ou des restitutions technico-opérationnelles Sanction : Un certificat de réussite sera remis en cas d'obtention du bloc.</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 28700 - Coordination des actions de l'intervention en situation d'urgence et/ou de crise</p>	<p>compétences attestées : Activité 1 : Supervision o En qualité d'expert du domaine sûreté, contrôler l'efficacité du dispositif de protection en milieu permissif, semi-permissif ou fermé, afin de conseiller sa hiérarchie ; En collaboration avec les experts identifiés : o Superviser la sécurité ; o Superviser l'exploitation des outils d'information. Activité 2 : Gestion En collaboration avec les experts désignés : o Superviser les procédures RH ; o Piloter le budget ; o Superviser les actions de la « supply chain ». Modalités d'évaluation : mises en situation contextualisées et études de cas et/ou des restitutions technico-opérationnelles Sanction : Un certificat de réussite sera remis en cas d'obtention du bloc.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 28700 - Intervention en situation d'urgence et/ou de crise	<p>compétences attestées :</p> <p>Activité 1 : Analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous contrainte de temps, identifier les résultats escomptés en cadrant la demande ; • En situation d'urgence, produire une synthèse de l'analyse contextuelle en exploitant les informations sous toutes leurs formes ; • Évaluer d'emblée les différentes vulnérabilités de l'intervention ; • Au plus vite, déceler d'éventuelles limites à l'intervention en appréciant le besoin humain, matériel et financier. <p>Activité 2 : Conception</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie d'intervention pour satisfaire la demande et les besoins identifiés ; • Dans un délai court, voire critique, concevoir des plans ; • Conseiller une autorité en soumettant ses recommandations et en les argumentant. <p>Activité 3 : Réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • En situation d'urgence, organiser au plus tôt la répartition des actions et/ou tâches dans le respect du plan établi ; • Conseiller et convaincre sa hiérarchie sur la pertinence, le gain induit et la faisabilité d'un mode d'action ; • Sous pression, coordonner et superviser les phases et les actions dans le respect du plan défini. <p>Activité 4 : Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un processus d'amélioration des procédures initié par le retour des informations post-action ; • Dès que possible, formaliser les ajustements indispensables à l'amélioration des plans existants ou à la création de nouveaux. <p>Modalités d'évaluation : mises en situation contextualisées et études de cas et/ou des restitutions technico-opérationnelles</p> <p>Sanction : Un certificat de réussite sera remis en cas d'obtention du bloc.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- un président de jury (commandant de formation ou son représentant) ; - deux membres issus d'un collège dit « Formation » (50 % des effectifs du jury) ; - deux membres issus d'un collège dit « professionnel-formateurs ». Ces professionnels peuvent appartenir à l'unité ou à un autre centre certificateur (50 % des effectifs du jury) ; - un suppléant pour le président du jury est désigné, ainsi qu'un suppléant « professionnel-employeur » et un suppléant « formateur ».
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	<ul style="list-style-type: none"> - un président de jury (commandant de formation ou son représentant) ; - deux membres issus d'un collège dit « Formation » (50 % des effectifs du jury) ; - deux membres issus d'un collège dit « professionnel-formateurs ». Ces professionnels peuvent appartenir à l'unité, à un autre centre certificateur mais proviendront chaque fois que possible du monde du travail (50 % des effectifs du jury) ; - un suppléant pour le président du jury est désigné, ainsi qu'un suppléant « professionnel-employeur » et un suppléant « formateur ».
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coordinateur en intervention et / ou en situation d'urgence options : anticipation et collecte de l'information, plans de contingence, logistique opérationnelle" avec effet au 30 juin 2005, jusqu'au 19 juillet 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Ministère des armées : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Pyrénées-Atlantiques (64) [1er RPIMa-BAYONNE]

Ministère des armées : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [13e RDP-MARTIGNAS/JALLE]

Ministère des armées : Centre - Loiret (45) [CPA10-ORLEANS-BRICY]

Ministère des armées : Bretagne - Morbihan (56) [ÉCOFUS-LORIENT]

Ministère des armées

14, rue Saint-Dominique

75007 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

1er Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine (1er RPIMa)

La Citadelle Bergé - BP 12

64109 Bayonne CEDEX

Téléphone : 05 59 50 54 00

Télécopie : 05 59 50 54 04

13e Régiment de Dragons Parachutistes

(13e RDP) Quartier Sauvagnac

BP 39

33127 Martignas-sur-Jalle

Téléphone : 05 56 68 42 05

Télécopie : 05 56 68 44 20

Commando Parachutiste de l'Air n° 10

(CPA10)

Base aérienne 123 - BP 30130

45143 Saint-Jean de la Ruelle CEDEX

Téléphone : 02 38 42 67 72

Télécopie : 02 38 42 68 14

École des fusiliers marins (ÉCOFUS)

BCLM LORIENT

BP 92222

56998 Lorient Cedex

Téléphone : 02 97 12 60 72

Télécopie : 02 97 12 63 00

Historique de la certification :